Nom et Prénom Adresse

Code postal et Ville

Tél.: 01.23.45.67.89

Je soussigné(e),

[Prénom] [NOM]
[Adresse]
[CP & Ville]
Paris, le 31/10/2025

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Mme/M.:
Né(e) le :
À :
Demeurant :
certifie que mon déplacement est lie' au motif suivant (cocher la case) autorise' par l'article 3 du décret du 23 mars
2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état
d'urgence sanitaire :
[] Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à
l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant
être différés .
[] Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de
première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
[] Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des
patients atteints d'une affection de longue durée.
[] Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
[] Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du
domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et
de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un
même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
[] Convocation judiciaire ou administrative.
[] Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : [Indiquer la date à [Indiquer l'heure

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature.

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur. Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Nom et Prénom

Signature